

DELIBERATION N° 2006/06-07 - ECOLE DE MUSIQUE - COMPTE DE GESTION 2005

Monsieur BOILEAU rapporteur, indique à l'Assemblée que le compte de gestion 2005 de l'Ecole de Musique présenté, est conforme en tous points au compte administratif 2005.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 23 voix pour et 1 abstention (Groupe Ludres Notre Ville : M. SAUTROT) :

- de donner quitus à Madame le Trésorier Principal pour son compte de gestion 2005 de l'Ecole de Musique.